



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Budget et des Approvisionnements

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°AO/Z00/DBA/034/2026

**ACQUISITION DE MATÉRIELS DE MANUTENTION POUR LE SIÈGE DE LA BCEAO ET
SES AGENCES PRINCIPALES À ABIDJAN ET COTONOU**

MARS 2026

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appel d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.1.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.1.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.1.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.1.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.1.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.1.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.1.8. Conformité des offres

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.1.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.1.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.1.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.1.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.1.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.1.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.1.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.2.1. Objet du marché

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet l'acquisition de matériels de manutention (transpalettes et accessoires) pour le Siège de la BCEAO et ses Agences principales à Abidjan et Cotonou.

I.2.2. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

I.2.3. Options

Les caractéristiques techniques des transpalettes décrites dans la deuxième partie du présent Dossier d'appel d'offres ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires pourront intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

I.2.4. Variantes

Les variantes sont sollicitées dans le cadre de cet appel d'offres.

I.2.5. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.2.6. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.2.7. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2** ;
 - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
-

-
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.2.8. Offre technique

L'offre technique comprend :

- la description détaillée des équipements proposés;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements proposés ;
- le planning prévisionnel de livraison ;
- la liste des marchés similaires accompagnée des attestations de bonne exécution ;
- le nom du représentant local ;
- les CV du personnel chargé de la formation ;
- l'agrément du fabricant ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.2.9. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un formulaire de décomposition de l'offre financière joint **en annexe 3** dûment renseigné (en format pdf et en format tableur modifiable (Microsoft Excel ou Openoffice Calc) ;
- un devis détaillé de l'offre pour les fournitures ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales, telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévus dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation proposée par le candidat dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni sera considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation

supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.2.10. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.2.11. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **02 avril 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre : "Acquisition de matériels de manutention pour le Siège de la BCEAO et ses Agences principales à Abidjan et Cotonou".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

1.2.12. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.2.13. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int**.

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.2.14. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commence à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.2.15. Lieu de livraison

Les équipements commandés devront être livrés et installés en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2020, dans les locaux du Siège et des Agences Principales de la BCEAO à Abidjan et Cotonou, suivant la répartition en **annexe 4**.

I.2.16. Réceptions

La réception provisoire se fera à la livraison et après vérification du bon fonctionnement des transpalettes, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties.

Quant à la réception définitive, elle sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.2.17. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements ;
- trente pour cent (30%) à l'installation et au constat du bon fonctionnement des équipements, attestés par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

I.2.18. Agrément du fabricant

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur offre, un agrément du fabricant.

NB : Le non-respect de cette clause peut être un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

I.2.19. Garantie

Les transpalettes ainsi que les accessoires fournis devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication.

La période de garantie pièces et main d'œuvre est d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.2.20. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte desdites évolutions si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II.1 Normes techniques

Les équipements devront être homologués, neufs et du meilleur choix. Les prestations seront réalisées conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur dans chaque pays et dans les éditions les plus récentes.

II.2 Caractéristiques techniques des équipements

TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES :

Le transpalette électrique recherché est de type « TOYOTA BT TYRO 1.6 t » ou un équivalent disposant des caractéristiques minimales ci-après :

- capacité de charge : jusqu'à 1600 kg
- hauteur de levée : jusqu'à 195 mm
- capacité de la batterie: jusqu'à 20 Ah
- vitesse : jusqu'à 5,2 km/h
- longueur de fourches : jusqu'à 1150 mm
- largeur de fourches : jusqu'à 540 mm
- roue directrice : polyuréthane ou autre à préciser
- roues des fourches : polyuréthane ou autre à préciser
- batterie : lithium-ion 48 V / 20 Ah ou autre à préciser
- chargeur externe : oui (tension à préciser)
- roue latérales stabilisatrices : oui (polyuréthane ou autre à préciser)
- transport en pente : adapté aux terrains en pente et sol irrégulier
- durée de vie : à préciser
- alimentation électrique : 220/380 V – 50 Hz alternatif (triphase+neutre)
- garantie constructeur : 1 an minimum, pièces et main d'œuvre sur site.

TRANSPALETTES À PANTOGRAPHE :

Le transpalette à pantographe recherché est de type « TOYOTA BT High Lifter » ou un équivalent disposant des caractéristiques minimales ci-après :

- dispositif de levée : manuel ou automatique (à préciser)
 - capacité de charge : jusqu'à 1000 kg
 - hauteur de levée : jusqu'à 800 mm
 - longueur de fourches : jusqu'à 1190 mm
 - largeur de fourches : jusqu'à 560 mm
 - commande de descente des fourches : avec vanne de descente en douceur
 - roue directrice : nylon ou autre à préciser
-

-
- roues des fourches : nylon ou autre à préciser, avec plots stabilisateurs à l'avant
 - étriers d'appui : oui
 - type de pompe: à préciser
 - mode de transport : adapté au transport horizontal, à l'utilisation comme poste de travail réglable en hauteur pour la préparation de chargement
 - bouts de fourches : biseautés ou autre à préciser
 - durée de vie : à préciser
 - alimentation électrique : 220/380 V – 50 Hz alternatif (triphasé+neutre)
 - garantie constructeur : 1 an minimum, pièces et main d'œuvre sur site.

II.3 Services connexes

a) Garantie

En cas de non-conformité donnant lieu à remplacement, le retour de la machine sera entièrement à la charge du fournisseur. Le nouveau produit devra être garanti neuf pour une durée d'une année, à compter de la date du remplacement.

La date de prise d'effet des garanties devra être postérieure à la date de livraison conforme dans les locaux comme indiqué à l'annexe 4, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause sera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des machines, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

b) Temps d'intervention

Durant la période de garantie, le fournisseur garantit un délai d'intervention maximal de 24 heures, à compter de la déclaration de la panne ou du dysfonctionnement.

c) Formation des utilisateurs

A l'issue de la livraison du matériel, une formation des utilisateurs pour la prise en main et la petite maintenance devra être délivrée sur le site par le fournisseur.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE 1 : Lettre de soumission

(à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Acquisition de matériels de manutention pour le Siège de la BCEAO et ses Agences principales à Abidjan et Cotonou.

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire**(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)**

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
Bilan	n-2	n-1	n	
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 3 : Formulaire de décomposition de l'offre financière**(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)**

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (À TITRE INDICATIF)**Transpalette électrique**

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Identification de l'équipement : marque, modèle (conforme à l'identification mentionnée dans l'offre technique)			
Agence Principale d'Abidjan	1		
Siège à Dakar	2		
Total	3		

Transpalette à pantographe

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Identification de l'équipement : marque, modèle (conforme à l'identification mentionnée dans l'offre technique)			
Agence Principale de Cotonou	1		
Agence Principale d'Abidjan	1		
Total	2		

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Annexe 4 : Tableau de répartition des équipements à fournir par site

Sites	Adresses	Transpalette électrique	Transpalette à pantographe
Agence Principale de Cotonou	Avenue Jean Paul II 01 BP 325 Cotonou Tél. : (229) 21 31.24.66/67	-	1
Agence Principale de Abidjan	Angle Boulevard Roussel, Avenue Abdoulaye FADIGA BP 01 1769 Abidjan 01 Tél. : (225) 20.20.84.00/20.20.85.00	1	1
Siège	Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar Sénégal B.P. 3108 Tél. : (221) 33 839 05 00	2	-
Total		3	2